



## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

**sur la résolution Joëlle Minacci et consorts au nom de Sébastien Cala, Nicolas Suter, Rebecca Joly, Aurélien Demaurex, Cédric Weissert - Pour que le Conseil d'Etat défende activement la pérennité de la filière verre dans le Canton (24\_RES\_10)**

### **Rappel de l'intervention parlementaire**

*La fermeture de l'usine Vetropack de Saint-Prex a été annoncée la semaine passée après des mois d'incertitude.*

*La situation était préoccupante depuis le mois de mars. De nombreux moyens ont été mis en œuvre pour éviter la fermeture du site. Une task force a été constituée par le DEIEP en collaboration avec la commune de Saint-Prex pour évaluer les possibilités de sauvegarde de l'usine. Les partis politiques de tous bords ont défendu la nécessité de la survie du site, au niveau cantonal et national, en témoignent les divers dépôts et notamment la résolution votée au Grand conseil le 30 avril. Au vu des enjeux économiques et environnementaux, la pétition déposée en parallèle au Grand conseil a appelé "les autorités fédérales et cantonales à tout entreprendre pour maintenir une filière de recyclage et de production de verre en Suisse"<sup>1</sup>.*

*En effet, les arguments ne manquent pas. Laisser mourir la dernière verrerie suisse est une absurdité économique et écologique. D'une part, cela augmenterait notre dépendance aux marchés internationaux, fragilisant la place de l'industrie suisse. Le recyclage du verre, filière d'avenir, nécessiterait de nombreux aller-retours transfrontaliers. Soulignons par ailleurs que la situation représente une occasion unique d'asseoir l'industrie locale du verre. L'ignorer serait saboter définitivement l'autonomie de la Suisse dans le domaine. Les investissements futurs pour reconstruire l'infrastructure et le savoir-faire seraient sans commune mesure.*

*Début mars, Vetropack avait activé une procédure de consultation sur l'avenir de l'usine vaudoise. Les représentants du personnel avaient présenté fin avril à la direction leurs propositions alternatives à une fermeture. Ils qualifiaient leur dossier de "solide économiquement et innovateur écologiquement", en proposant entre autres l'adoption d'une technologie de fusion de verre par oxy-combustion connectée à un générateur d'oxygène. Cette proposition avait été écartée par la direction du groupe<sup>2</sup>.*

*Vetropack a décidé de fermer son site, malgré le fait que l'entreprise dispose d'un bénéfice net en hausse de 2,8% en 2023 qui se chiffre à 63,3 millions de francs, malgré les conséquences immenses pour les employé.e.s et pour la filiale du verre en Suisse, malgré la mobilisation des employé.e.s de l'usine, du monde politique et des syndicats, malgré des propositions de toutes parts, dont des pistes d'aides fédérales pour l'achat d'un nouveau four à fusion en 2025, plus écologique et économique.*

*Le fait que les mesures d'incitation diverses n'aient pas convaincu l'entreprise Vetropack de maintenir le site de Saint-Prex est d'autant plus regrettable que des solutions viables semblent avoir été proposées, notamment par le syndicat UNIA comme l'explique Nicole Vassalli : "Selon la direction, les propositions que nous avons faites étaient suffisantes, mais pas assez rentables. Pourtant, ce sont des techniques qui sont utilisées par les concurrents européens. Ce sont des techniques qui sont plus rentables que celles utilisées à ce jour par Vetropack."<sup>3</sup>.*

*Toutefois, d'autres solutions sont possibles pour maintenir la filière du verre et devraient être étudiées par le Conseil d'Etat qui selon nous ne doit pas s'arrêter à la décision de fermeture de Vetropack. Laissez passer aujourd'hui l'opportunité d'y réfléchir serait contraire à la volonté politique manifestée par la résolution du 19 mars. De plus, une motion est en cours au niveau fédéral pour garantir la survie des industries stratégiques. Le canton de Vaud peut ici faire figure d'exemple. Dans ce contexte, il paraît aussi important de savoir quel est le projet de Vetropack pour la suite du site de Saint-Prex.*

*Face à l'urgence de la situation, nous avons l'honneur, par cette résolution, d'appeler le Conseil d'État à continuer à mener une politique active en étudiant toutes les options possibles avec les acteurs concernés. Nous lui demandons de tout entreprendre pour maintenir une filière industrielle de recyclage et de production de verre en Suisse.*

(1) <https://vaud.unia.ch/actualites/article/a/20724>

(2) <https://www.rts.ch/info/regions/vaud/2024/article/le-plan-social-de-vetopack-ne-satisfait-pas-le-personnel-de-st-prex-28506381.html>

(3) <https://www.rts.ch/info/regions/vaud/2024/article/vetopack-ferme-son-site-de-production-de-verre-a-st-prex-28501854.html>

## Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a pris connaissance avec attention de la Résolution Joëlle Minacci et consorts au nom de Sébastien Cala, Nicolas Suter, Rebecca Joly, Aurélien Demaurex, Cédric Weissert - Pour que le Conseil d'Etat défende activement la pérennité de la filière verre dans le Canton - et y répond de la manière suivante.

### Préambule

Le Conseil d'Etat ne peut que déplorer le fait que malgré les multiples démarches entreprises par les partenaires sociaux et les efforts déployés par la Task Force interdépartementale pilotée par le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP), il n'ait pas été possible d'empêcher la fermeture de la dernière verrerie de Suisse. Cela illustre les défis auxquels l'industrie lourde est confrontée en Suisse, à savoir des coûts de production et d'énergie élevés, ainsi qu'un franc suisse fort, nuisant aux exportations. Dans ce contexte, la marge de manœuvre du Conseil d'Etat pour éviter une telle fermeture et préserver les emplois était fort restreinte.

La fabrication de bouteilles est le processus nuisant le plus à l'environnement, car très gourmand en énergie. Le recyclage du verre (pour fabriquer de nouveaux emballages à usage unique) a un intérêt environnemental réel, mais il est beaucoup plus relatif. En effet, la refonte à très haute température du verre usagé et le moulage de nouvelles bouteilles est un procédé très énergivore.

Sans la verrerie de Saint-Prex, les distances parcourues pour le recyclage du verre usagé vont certes augmenter, mais le transport n'est pas l'élément qui pèse le plus dans le bilan environnemental. La production de verre reste l'étape qui génère le plus d'émissions de CO<sub>2</sub>.

Pour réduire les impacts sur l'environnement, ce sont donc bien les filières de réemploi (lavage et réutilisation) qu'il faut favoriser. En effet, si le recyclage permet de réduire le bilan carbone d'une bouteille en verre, la réutilisation d'un emballage en verre permet de le réduire de manière beaucoup plus significative.

### L'industrie du verre n'est pas stratégique pour la Suisse

En date du 25 mars 2024, le DEIEP a adressé un courrier au Conseiller fédéral en charge du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), Monsieur Guy Parmelin, lui demandant de se positionner sur l'importance stratégique du maintien d'une filière de production et de recyclage de verre en Suisse. Dans sa réponse du 12 avril 2024, ce dernier indiquait de manière très claire que le Conseil fédéral ne considérait pas cette industrie comme stratégique pour le pays et ne voyait donc aucune nécessité d'intervenir.

En outre, dans sa réponse du 4 septembre 2024 à la [motion 24.3686](#)<sup>1</sup> de la Conseillère nationale vaudoise Sophie Michaud Gigon « *Mettre en place des objectifs de réutilisation du verre pour développer la filière économique des emballages* », le Conseil fédéral estime que la mise en place de nouveaux objectifs de réutilisation du verre n'est pas nécessaire. En effet, au printemps 2024, le Parlement a adopté une révision de la loi sur la protection de l'environnement (LPE ; RS 814.01) dans le cadre de l'initiative parlementaire [20.433](#) « *Développer l'économie circulaire en Suisse* »<sup>2</sup>. Le Conseil fédéral est ainsi habilité à définir des exigences applicables à la mise sur le marché de produits et d'emballages, y compris des emballages en verre réutilisables, tout en tenant compte des dispositions des principaux partenaires commerciaux de la Suisse.

Enfin, concernant l'approvisionnement en nouveaux emballages en verre, le Conseil fédéral explique dans sa réponse du 4 septembre 2024 à la [motion 24.3540](#)<sup>3</sup> du Conseiller aux États vaudois Pierre-Yves Maillard « *Pour une filière du verre recyclé en Suisse* », que celui-ci est largement assuré via les importations, les emballages en verre qui étaient fabriqués sur le site suisse de Vetropack étaient en grande partie destinés à l'exportation.

### Intérêt environnemental du maintien d'une production de verre en Suisse

Les auteurs de la présente résolution estiment que laisser mourir la dernière verrerie suisse est une absurdité sur les plans économique et écologique. Le Conseil d'Etat ne dispose pas de tous les éléments pour exprimer un avis définitif par rapport à cette affirmation et se prononcer sur le cas particulier. Il peut toutefois donner les éléments de réponse suivants.

<sup>1</sup> <https://www.parlament.ch/FR/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20243686>

<sup>2</sup> <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20200433>

<sup>3</sup> <https://www.parlament.ch/FR/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20243540>

Pour connaître l'impact du maintien d'une production de verre en Suisse, il faut connaître les flux actuels de verre neuf et recyclé avec et sans usine de production en Suisse.

Pour réaliser un bilan carbone comparant différents scénarios, il faut disposer des informations suivantes :

- 1) La source d'approvisionnement du verre (lieu de la verrerie), le volume (masse de verre transportée) et le mode de transport pour tous les acheteurs suisses avec et sans verrerie en Suisse.
- 2) Les performances (bilan CO<sub>2</sub> par kg de verre) pour les différentes verreries concernées (en Suisse et à l'étranger).
- 3) Les masses de verre à recycler déplacées, les distances et modes de transport avec et sans verrerie en Suisse.

Etant donné que le Conseil d'État ne dispose pas de ces données, la réalisation d'une telle étude nécessiterait des ressources importantes (humaines et/ou financières) qu'il n'est pas raisonnable d'engager au niveau cantonal.

Pour rappel, une bouteille recyclée (composée à 80% de verre recyclé et à 20% de verre primaire), bien qu'elle permette de faire des économies d'énergie (et donc de générer moins d'émissions de CO<sub>2</sub> qu'une bouteille neuve), reste très énergivore à produire, et surtout beaucoup plus énergivore qu'une bouteille lavée.

Comme la production du verre génère un impact important (selon ecoinvent : 0.5 à 0.9 kg CO<sub>2</sub> par kg de verre produit), en particulier en comparaison avec le transport (0.1 à 0.15 kg CO<sub>2</sub> pour transporter 1 kg sur 1000 km), une différence d'efficacité entre les verreries est significative dans le bilan carbone.

L'intérêt environnemental du maintien d'une production de verre en Suisse est donc conditionné au fait que cette verrerie permette de produire des bouteilles en verre de manière au moins aussi efficiente (énergie et émissions de CO<sub>2</sub> par kg de verre produit) que les principales verreries se situant géographiquement proches de la Suisse (nord de l'Italie, Autriche).

Encore une fois, un bilan complet des transports (exportation, importation) et une comparaison entre les deux scénarios sont indispensables pour pouvoir prendre position sur la différence entre les deux options.

### **La promotion d'une filière de réemploi du verre est prioritaire**

Concernant l'affirmation selon laquelle le recyclage du verre, filière d'avenir, nécessiterait de nombreux aller-retours transfrontaliers, voici les éléments de réponse que le Conseil d'Etat peut apporter.

Même avant la fermeture de l'usine Vetropack, sur environ 320'000 tonnes de bouteilles en verre collectées, une part conséquente était déjà envoyée à l'étranger pour être recyclée (env. 50%). Le solde était traité à Saint-Prex (env. 25%) ou dans d'autres filières en Suisse, par exemple pour fabriquer de l'isolant.

Du point de vue de l'impact environnemental, il est possible de questionner le fait que le recyclage du verre soit une filière d'avenir. En effet, selon l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC), si le recyclage permet de réduire le bilan carbone d'une bouteille en verre (environ 20% à 30% d'impact en moins qu'une bouteille produite à base de matières premières sans verre recyclé), la réutilisation d'un emballage en verre permet de réduire les impacts sur l'environnement de manière beaucoup plus significative (60% à 80% d'impact en moins). En outre, la filière de réutilisation semble nettement plus facile à décarboner que la filière du recyclage (qui nécessite des très hautes températures).

La priorité devrait donc être la promotion et le développement des filières de réutilisation du verre (et d'autres emballages)<sup>1</sup>. En l'absence d'une filière de réutilisation performante, l'OCDC précise qu'il est important de maintenir le très haut taux de recyclage du verre en Suisse (97%). Le Conseil d'Etat ne dispose pas d'éléments qui lui permettraient d'affirmer que ce taux de recyclage ne pourrait pas être maintenu en l'absence d'une usine de production du verre en Suisse.

---

<sup>1</sup> Pour de plus amples informations au sujet de la réutilisation des emballages en verre, voire la Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'interpellation Anna Perret et consorts au nom Le groupe des Vert.e.s - Fermeture de Vetropack à St Prex : quel impact sur la promotion d'une économie circulaire et la durabilité du système alimentaire ? (24\_INT\_57)

## L'avenir du site industriel de Vetropack

Aujourd'hui, le terrain sur lequel se situe la verrerie de Saint-Prex est la propriété privée de l'entreprise Vetropack. Toute décision quant à sa future utilisation ou sa vente relève donc de ses propriétaires.

Pour rappel, à ce jour le canton de Vaud ne dispose pas de politique foncière active à vocation d'accueil d'activités industrielles. Le Conseil d'Etat a toutefois inscrit dans son programme de législature le renforcement du soutien à l'industrie par le développement d'une stratégie foncière de l'Etat avec le soutien de la Société vaudoise pour le logement (SVL SA), en étendant sa mission aux zones mixtes et aux zones d'activités.

A noter que le Canton est d'ailleurs sur le point de lancer une étude prospective sur le foncier industriel dans le but de poser les premiers jalons de cette stratégie foncière.

Par contre, le Canton dispose d'un Système de gestion des zones d'activités décliné en stratégies régionales (SRGZA), lesquelles dessinent la vision des zones d'activités à l'horizon 2040 pour les différentes régions du Canton, et permettent d'assurer la pérennité des zones d'activités existantes. Selon la stratégie régionale de l'Association Région Cossonay – Aubonne – Morges (ARCAM), la région manquera de zones d'activités à l'horizon 2040. De ce fait, les zones d'activités existantes devront être préservées et la création de nouvelles zones d'activités économiques seront encouragées, en respectant le principe de compacité du bâti et en se développant dans le prolongement des sites stratégiques d'activités et des zones d'activités régionales (ZAR).

Le maintien de la zone d'activités de Saint-Prex est soutenu par la stratégie régionale SRGZA ARCAM en tant que ZAR. Sa localisation n'a pas été remise en question par la stratégie et il subsiste aujourd'hui un potentiel d'extension sur le site. Dans le futur, l'implantation d'une nouvelle entreprise sur l'actuel terrain de Vetropack répondant aux critères de destination tels que décrits dans le règlement est envisageable ; une mixité d'activité limitée étant également possible selon la stratégie régionale. Des activités tertiaires sont notamment également envisageables étant donné la proximité de la gare.

## Conclusion

Même si le Conseil d'Etat ne peut que regretter la fermeture de la dernière usine de production de verre de Suisse, l'intérêt environnemental du maintien d'une production de verre en Suisse est conditionné au fait que la verrerie permette de produire des bouteilles de verre de manière au moins aussi efficiente que les principales verreries se situant géographiquement proches de la Suisse.

En outre, ce sont davantage les filières de réemploi du verre et non de production et de recyclage qu'il faut favoriser pour permettre de réduire au maximum les impacts sur l'environnement. Or le canton de Vaud s'y emploie déjà – et continuera de le faire – par exemple par le biais de soutiens accordés à plusieurs initiatives (telles *Bottleback* ou *Ça Vaud l'retour*) dans le cadre du fonds de soutien à l'économie durable (FSED), géré par le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI/DEIEP).

Enfin, les autorités compétentes, à savoir la Direction générale du Logement et du Territoire (DGTL), la Commune de Saint-Prex, le SPEI et l'ARCAM suivront de près la future affectation du terrain de Vetropack et s'assureront du respect de la stratégie économique définie pour la région ainsi que des prescriptions légales en vigueur.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 30 octobre 2024.

La présidente :

Le chancelier :

*C. Luisier Brodard*

*M. Staffoni*